

Association Déprogrammation et Transformation

L'association Déprogrammation et
Transformation
Association réglée par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Déclaré à la préfecture de Grasse le 12 Juin 2017
N° dossier : W061009224

Rapport moral et financier

I. Présentation du rapport moral et financier.

Nous comptons comme membre présents pour exposer cet exercice social de 2023 :

- Geneviève BLANDIN, en qualité de Présidente et Fondatrice
- Nicole AMBROISE, en qualité de Vice-présidente.
- Geoffrey ROUSSELLE, en qualité de Trésorier
- Jacques DEIGAT, en qualité de Secrétaire

Membres adhérents :

- Les membres du bureau ne sont pas tenus à une cotisation.

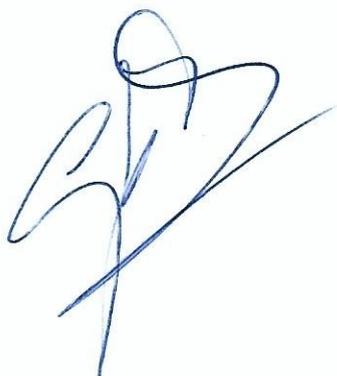
Sur les activités de 2023 :

En 2023 nous avons organisé des webinaires sur les mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet et octobre 2023.

Nous avons effectué de façon gracieuse des conférences dans les Alpes Maritimes (06), nous avons organisé un ensemble de prêts et dons de livres concernant les techniques de déprogrammation et les apprentissages de méditation.

Ateliers :

Nous avons organisé plusieurs webinaires et réalisé de nombreuses réunions de groupe d'information pour des personnes intéressées par notre activité, des conférences gratuites également dans des salons de bien-être ou chez des thérapeutes.



ga

Activités prévues pour 2024:

Nous comptons continuer les webinaires que nous avons commencés en 2023 jusqu'en Juin 2024.

Nous comptons ouvrir au Costa Rica en association un centre de méditations et de développement personnel.

Ainsi que la création de différents groupes de développement personnel en Italie.

Projets, suggestion pour 2024 :

L'objectif est de créer des groupes de travail sur les blocages émotionnels et les techniques d'expansion de conscience.

II. Rapport financier

Exercice du 1 er janvier 2023 au 31 décembre 2023 :

- L'association a dû payer des locations de salles de séminaires, des parutions dans des mailings de sociétés spécialisées.
- L'association a dû utiliser des fournitures de bureaux, des clés USB, pour imprimer ses propres documents, laissés dans les réunions ou dans les séminaires.
- L'achat des différents livres de travail nécessaire
- Le montant total des fournitures ainsi que des frais de publicité
- Point sur les cotisations et règlements forfaitaires au cours de l'exercice 2023, montant total des adhésions et participations.
- Location de véhicule pour les nombreux déplacements des membres de l'association.
- Réunions de groupes autour de repas.



Frais de fonctionnement :

• Assurance	
○ Voiture :	2394€75
• Contravention :	62€00
• Déplacements :	
○ Carburant :	1968€12
○ Péages :	205€50
○ Stationnement :	29€60
○ Avion :	108€49
• Fournitures :	4449€35
• Frais :	
○ Entretiens voiture :	62€00
○ Frais divers :	106€80
○ Frais internet :	26€74
○ Frais site web :	116€22
○ Frais bancaire :	320€10
○ Frais de changement de banque	3007€87
• Gaz :	3519€12
• Locations :	
○ Location Voiture :	4955€00
○ Location Salle :	820€00
• Publicités :	433€06
• Ravitaillement :	2831€41
• Remboursement :	1717€00
• Restauration :	1021€76

Total dépenses : 28 154€84

Le résultat comptable positif s'élève à 938€93 au 31 décembre 2023.



gn

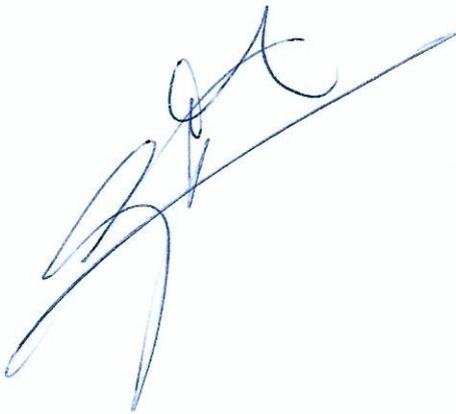
Désignation de la personne chargée des formalités administratives réglementaires :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président cité : Président, pour accomplir toutes formalités nécessaires, notamment le dépôt de la déclaration modificative à la préfecture et l'inspection modificative au Journal Officiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée Mercredi 17 Mai 2024 à 14h30.

Suite à l'assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et le secrétaire de séance.

Le Président
Geneviève BLANDIN



Secrétaire de séance :
Geoffrey ROUSSELLE

